

McGreevy, à Larkin, Connolly et Cie. Qu'il a employé le nom du ministre devant les Commissaires du havre, et que, depuis 1882 jusqu'à la session actuelle, le dit Thomas McGreevy a toujours vécu à Ottawa, dans la même maison que l'honorable ministre des Travaux Publics et qu'il semble en avoir agi ainsi pour faire croire à Larkin, Connolly et Cie, qu'il exerçait sur lui une autorité absolue et qu'il agissait comme son représentant dans ses transactions corrompues avec eux.

59. Que le dit Thomas McGreevy a fréquemment demandé au nom de l'honorable ministre des Travaux Publics et reçu de Larkin, Connolly et Cie des sommes d'argent.

60. Que depuis 1882, jusqu'à la présente session, le dit Thomas McGreevy a toujours vécu dans la même maison que l'honorable ministre des Travaux Publics, et qu'il semble en avoir agi ainsi pour faire croire à Larkin, Connolly et Cie qu'il exerçait sur le dit ministre un contrôle absolu, et qu'il agissait comme son représentant dans ses transactions corrompues avec eux.

61. Que de fait, il s'est servi à maintes et maintes reprises dans ses rapports avec eux, du nom de l'honorable ministre des travaux publics, se faisant fort d'obtenir son concours ou leur déclarant qu'il se l'était assuré.

Nous trouvons cette accusation substantiellement prouvée.

No 7.

ACCUSATION GÉNÉRALE : EN CE QUI A RAPPORT AUX AGENCES, ET AUX MONTANTS REÇUS DE LARKIN, CONNOLLY ET CIE, ET ROBERT H. MCGREEVY.

“Que depuis 1883 jusqu'à 1890, le dit Thomas McGreevy a reçu de Larkin, Connolly et Cie, et de son frère, R. H. McGreevy, pour les motifs plus haut indiqués, une somme d'environ \$200,000; que pendant tout ce laps de temps il a été l'agent et le représentant salarié de Larkin, Connolly et Cie, dans la Commission du havre de Québec, dans le parlement et auprès du ministère des Travaux Publics.”

55. Que depuis 1883 jusqu'à 1890, le dit Thomas McGreevy a reçu de Larkin, Connolly et Cie, et de son frère, R. H. McGreevy, pour les motifs plus haut indiqués, une somme d'environ \$200,000.

56. Que pendant tout ce laps de temps il a été l'agent et le représentant salarié de Larkin, Connolly et Cie, dans la Commission du havre de Québec, dans le parlement et auprès du ministère des Travaux Publics.

Nous trouvons, concernant ces accusations, que Thomas McGreevy, depuis les années 1883 jusqu'à 1889, inclusivement, a reçu, par suite de manœuvres corruptrices, de Larkin, Connolly et Cie, et de son frère, Robert H. McGreevy, outre sa part de profit sur les contrats de Larkin, Connolly et Cie, dans lesquels ils avait des intérêts, de fortes sommes d'argent, et que durant ce laps de temps il était l'agent salarié et le représentant de Larkin, Connolly et Cie, dans la Commission du havre, dans le parlement et dans ses relations avec le ministère des Travaux Publics.

Quant au montant actuel reçu par lui, il y a désaccord dans les témoignages. Robert McGreevy, dans une lettre envoyée à Thomas McGreevy, en janvier 1889, dit qu'il a payé à Thomas outre les profits reçus par lui \$58,000, à part \$117,000 payées directement par Larkin, Connolly et Cie. Sous serment, Robert répéta cet avancé, ce qui fait voir que le montant total reçu par Thomas a été de \$175,000. Lors de son examen, cependant, Thomas refusa d'admettre qu'il avait reçu plus de \$55,000.

Pour diverses raisons, les entrées des reçus de ces montants ne furent pas faites par Thomas McGreevy, dans ses livres, et comme les mémoires des témoins diffèrent considérablement, il nous est impossible de donner avec certitude le montant exact des sommes qu'il a perçues. Dans notre opinion, elles doivent certainement avoir excédé \$130,000, mais nous ne pouvons pas nous prononcer avec plus de certitude.

No 8.

ARGENT REÇU À MÊME LES SUBSIDES DU CHEMIN DE FER DE LA BAIE DES CHALEURS.

“Que le dit Thomas McGreevy a exigé et reçu à même les subsides votés par ce parlement pour la construction du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, une somme d'au delà de \$40,000.